L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 21 JUILLET 1893.

PETITES ANNONCES

CESSEZ de payer loyer.—Pour renseignements s'adresser à la Union Homestead Association, 3 1|2 rue Carondelet. Bureau ouvert tous les samedis soirs jusqu'à 9 heures.
20 juin—1 m

Mme JACOB, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 23 oct—dim.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

A VENDRE.

A VENDRE, au Marché Français, un stand de soda: s'adresser étal No 5, même marché, Jacques Palanqui. 19 juil—7f

A LOUER.

A LOUER.—Nous avons un piano Sterling en bon état que nous louerons à raison de $5 par mois; si l'instrument est acheté en deux ans, l'argent payé comme loyer comptera dans le prix d'achat. S'adresser à LUDDEN & BATES S. M. H., 164 rue Royale.
19 juil—

DEMANDES.

ON demande une femme de ménage de couleur, pour la campagne; elle doit parler le français. S'adresser 268 rue Dauphine, de 9 heures à midi. 20 juil—3f

UN jeune homme et sa femme désirent trouver chambre ou chambres et pension dans une famille Créole. Rue de l'Esplanade préférée. S'adresser L. L. G., Bureau de l'Abeille.
18 juil—1 sem

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Louis DeLatour vs. Crescent Athletic Club.

Le même vs. le même.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—Nos 17,797 et 18,104.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, coin Girod main tenant Villere et Français, dans le troisième district de cette ville, le MARDI, 1er jour de d'août 1893, à 11 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1 table pour Pool (complet), 1 ameublement de salon, 10 lampes Wide-Awake, tables, chaises, glacière, 4 paires gants, sofas, etc, d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus nommées et numérotées.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
19 juil—19 26—août 1

Arthur Petivan vs. James Robinson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 24,231—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, aux écuries de P. J. McMahon, No 321 rue Dryades, entre Clio et Calliope, le MARDI, 25 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval et un pony.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON,
Constable.
1 4juil—14 18 25

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE,

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No 39,567—Division A—Dans l'affaire de John R. Wilson demandant la monition.

A toutes les personnes qu'intéressent les présentes, Avis—

Attendu que John H. Wilson a, le 14me jour du mois d'avril 1893, acquis à une vente publique faite par William Nelson, constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire intitulée: Wm R. Rutland, exécuteur testamentaire, contre Mme Emma L. Thomas, No 22,640 du dossier de ladite Première Cour de Cite, la propriété ci-après décrite, savoir:

La moitié indivise d'une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Génois, Tulane, que Canal et Gasquet, mesurant trois-cent-dix-neuf pieds, sept pouces une ligne (319' 7" 1'") de façade rue Génois, sur cent trente huit pieds, huit pouces (138' 8") de profondeur et de façade sur chacune des rues Canal et Gasquet, sujette à tous les droits légaux incombant à F. A. Behan, en raison d'un transfert de ladite propriété audit J. A. Behan, enregistré au bureau des transferts, livre 109, page 276.

Ladite propriété fut vendue dans l'affaire dont le titre est ci-dessus mentionné conformément aux Sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'acte No 96 approuvé le 16 mars 1870, connu communément comme "Acte pour la révision des Statuts d'un caractère général."

Que l'on sache en conséquence que toutes les personnes ci-intéressées pouvant faire valoir un droit ou un titre ou une réclamation quelconque relativement à la propriété ci dessus décrite, par suite d'une informalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente ci-dessus a été faite, ou par suite d'une irrégularité ou d'une illégalité dans les estimations et les annonces ou de l'époque et du mode de la vente, ou par suite de toute autre défectuosité existant dans le titre sont prévenues, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, d'alléguer, dans les trente jours qui suivront celui où la présente monition a paru pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ne serait pas confirmée homologuée.

Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en remplacement de Thos. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, absent en ce moment par congé.
Pour copie conforme:
JAMES D. RANKIN, Députe-Greffier.
11 juil—11 18 25—août—1 8 15

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Myrtile Joseph Piron et de Philomène Pavageau, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 39,652—Division —. — Attendu que Emile Bussuan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Myrtil J. Piron et Philomène Pavageau, sa femme, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier
20juil—20 25 29

Succession de Mary Wirth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,649—Division C.—Attendu que J. B. Vinet a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Wirth, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20 juil—20 25 29.

Succession de Peter Lulis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,864—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il's en ont) pour lesquelles le compte final présenté par S. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier
20 juil—20 25 29

Succession de James R. Cavagre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,246—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il's en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter M. Bruet, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 juil—11 15 20.

Succession de Mme Elizabeth Braunfels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,966—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il's en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jacob Steck, tuteur datif et comme tel administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 juil—19 23 28

Succession de Joseph Magioni.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,587—Division B—Attendu que Philip Power a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Joseph Magioni, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 juil—11 15 20

Succession de Frank W. Rainey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,759, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il's en ont) pour lesquelles le compte présenté par John S. Rainey, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 juil—13 18 23

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 JUILLET—CLASSE No 270
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
2	17	8	31	40	78	12	30	10	34	20	26	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et leur nullement dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature. Ce 20 juillet 1893—4 heures P. M.
J. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILIÉ.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action.........................$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-simile de nos signatures.

J. A. Early
W. L. Cabell
[signature]

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5,00
—AU—
THÉATRE ST-CHARLES,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 8 AOUT 1893.

GROS LOT:
$75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de..	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de..	20,000,........	20,000
1 Lot de..	10,000,........	10,000
1 Lot de..	5,000,........	5,000
2 Lots de..	2,500,........	5,000
5 Lots de..	1,000,........	5,000
25 Lots de..	300,........	7,500
100 Lots de..	200,........	20,000
200 Lots de..	100	20,000
300 Lots de..	60,........	18,000
500 Lots de..	40,........	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, soit......		$10,000
100 Lots de... $60, ...		6,000
100 Lots de... $40, ...		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, soit......	$19,980
999 Lots de $20, ...	19,980

3,434 Lots se montant à.......... $265,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance à leur argent.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
Le No 5..........Midi	Le No 6.........1 heure

LOUISVILLE AND NASHVILLE

No 3 Fast Ex..7:35 am	No 6 Fast Mail..7:45am
No 7 Coast Acc. 9:05 am	No 4 Fast Ex...11:00 am
No 1 Lim. Ex. 5:15pm	No 8 Coast Acc. 3 35 pm
No 5 Fast Mail. 7:20pm	No 2 Lim. Ex 7 50 pm
Exc. dimanche et mercredi.......9:35pm	Exc. dimanche et mercredi.......7:55am

ILLINOIS CENTRAL.

Passenger.........6:55pm	Passenger.........7:00am
Chica. St. L. mail. 8:30am	Chio. St. L. mail. 6 00pm
Chio. limited......7:45pm	Chio. limited...11:30am

TEXAS AND PACIFIC.

No 54, Cal. Ex. 7:00pm	No 53, Cal. Ex..8:15am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex...6:50am	No 51, Hot Springs & St-Louis Ex...8:20pm
Local............10:05am	Local.............3:50pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

San Antonio.....7:05pm	California Ex....9:30am
California Ex. 10:55am	San Antonio.....5:20pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited. 10:30 am	No 2 Limited. 7:50pm
No 3 Fast Line. 7:25 am	No 4 Fast Line. 12:15am

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.
Dimanche et mercredi.

No 9...........7:15 pm	No 10...........7:30 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7...........8:25 am	No 8............4:05 pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.

Pte-la-Hache.....9:00 am	Pte-la-Hache...7:00am
".....4:15 pm	"......5:00 pm
Shell Beach......2:40pm	Shell Beach...10:00am

Dimanche.

Pte la-Hache....9:20 am	Pte-la-Hache & Shell Beach...7:15am
Shell Beach.....9:40 am	Pte la Hache & Shell Beach...4:40pm
Shell Beach & Pte la-Hache. 7:00pm	Shell Beach.....5:00 am

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Tous les jours.

Alger.........10:00 am	Alger.........4:30 pm

Tous les jours excepté le dimanche.

Alger.........6:05 pm	Alger.........8:00 am

Dimanche seulement.

Alger.........6:40 pm	Alger.........8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time-Ball*) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais:

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

Forecast of Atlantic weather for July.—Generally fair weather with moderate to fresh winds. Occasional moderate gales north of the 40th parallel. Beginning of the West Indian hurricane season during the latter part of the month. Frequent fog, as shown, from lon. 40° W., across the Grand Banks, to the Nova Scotian and New England coasts. Icebergs in the vicinity of Belle Isle and to the eastward of Newfoundland; but few, if any, icebergs south of the 45th parallel

Dangerous Obstructions to Navigation Along the Coast.

Sandy Hook Lightship, West, 10 miles: Spar one foot out of water, apparently attached to a sunken wreck. June 22.

Cape Henry Light, West, 10 miles: Four-masted schooner John Holland, in 7 fathoms. June 21.

Bodie Island Light, NW. by W., 6 1|2 miles: Sunken schooner, one mast showing. June 19. Lat. 34° 41', lon. 75° 51', or about 37 miles SW. by S. from Cape Hatteras light, in 20 fathoms: A broken mast about 15 feet out of water possibly attached to a sunken wreck. Last seen June 11. Reported sixteen times since Jan. 5.

Cope Fear Bar, N. by W, 6 miles: Upright spar in 8 fathoms, apparently attached to a sunken wreck. June 27.

Sunken Wreck Torpedoed.

The U. S. S. "Dolphin," Lieut. Buckingham, U. S. N., in command, made an attempt on June 7 to blow up the sunken schooner "Robert Morgan" 12 miles E N E. 1|2 E. from Winter Quarter Shoal Light ship. Her masts remain attached by their wire rigging and serve as spar buoys to mark the wreck.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 21 JUILLET 1893.
Mandeville—NEW CAMELIA, trains de 4 P M

SAMEDI, 22 JUILLET 1893
Rivière Rouge—HALLETTE, à 5 P M
Mandeville—NEW CAMELIA, trains de 4 P M

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 20 JUILLET 1893.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship ang Lizzie, Durkie, Rotterdam, via Newport News, Vie.
Steamship am Foxhall, Lesslie, Port Limon, Costa Rica.
Steamship am Wm G Hewes, Morgan, Bluefields
Steamship am Morgan City, Otis, Havane.
Steamship Breakwater, McFarlane, Livingston, via Bélize et Puerto Cortez.
Steamship alle Ascania, Shretter, Hambourg.
Steamship ang Salopia, Sanderson, Dunkerque, via Newport News, Vie.
Steamship norv Jarl, Helliesen, Bocas del Toro.

ARRIVÉS.

Steamship ang Brookside, Dabuer, Anvers, (précédemment rapporté à la Quarantaine.)

BATEAUX A VAPEUR.

Josie W. Cooley, Monroe.
Jesse K Bell, Campbell, Bayou Sara.

EXPORTATIONS

ROTTERDAM, VIA NEWPORT NEWS—par steamship Lizzie—17,076 boisseaux mais en grenier 11,046 sacs farine graine coton

DUNKERQUE—par steamship Salopia—120,000 boisseaux blé en grenier 5000 sacs à grain

Arrivages de produits.

MONROE—par steamer Josie W—71 balles coton 169 sacs graine coton

BAYOU SARA—par steamer Jesse K Bell—1 balle coton

Reçu par les chemins de fer:

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—880 balles coton
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—185 balles coton
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—386 balles coton

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Nom.	Destination	Mouillage
Agnes	Bluefields	1er dist. 14
Aransas	Havane	Alger
Albert Dumois	Truxillo	Alger
Ascania	Hambourg	1er dist. 21
Breakwater	Belize	3e dist. 30
Brookside	U K or Continent	4e dist. 44
Darien	Liverpool	rue 5e
El Norte	New York	Alger
Foxhall	Port Limon	1er dist. 15
Gussie	Bluefields	Alger
Goldworth	En réparation	3e dist. 35
Hudson	New York	2e dist. 2
Havre	Havre	Southport
Jos. Oteri, Jr	Honduras	1er dist. 20
Lizzie	Rotterdam	rue 4e
Morgan	Bluefields	Alger
Morgan City	Havane	Alger
Martin Saenz	Barcelone	4e dist. 43
Navarro	Liverpool et Havre	Southport
Professor Morse	Honduras	1er dist. 15
Rover	Ceiba	1er dist. 14
Salopia	U K or Continent	Elevator
Texan	Liverpool	4e dist. 40
Violante	En réparation	1er dist. 35
Wanderer	Puerto Cortes	3e dist. 30
Wm Cliff	Liverpool	1er dist. 36
Wm G. Hewes	....	Alger

NAVIRES.

Annie M Smull	Apalachecola	4e dist. 41
Elvira	Brême	rue 1re
J D Bischoff	Brême	4e dist. 47
Magdalene	Brême	4e dist. 45
Susanne	Brême	4e dist. 49

BARQUES.

Palloma	Portugal	rue 7e
Wandering Jew	....	1er dist. 14

GOELETTES.

Carrie E Look	New York	2e dist. 7
L N Dantzler	....	6e dist
Santo Oteri	Utilla	1er dist. 14
Sarah A Fuller	....	1er dist. 36

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship El Sol, Mason..........parti 15 juil
Steamship New Orleans, Betts.....parti 15 juil
Steamship ElMonte, Parker.........parti 12 juil

LIVERPOOL.

Steamship Inventor, Black.........parti 18 juil
Steamship Counsellor, ———........parti 15 juil
Steamship Floridian, King..........parti 29 juin
Steamship Traveller, Ball...........parti 1er juil
Steamship Vesta, Brown.............parti 14 juin
Steamship Governor, Shaw..........parti 15 juin
Steamship Yucatan, Edwards.........parti 5 ju.

SWANSEA

Steamship Tynehead, ———...........parti 29 juin

RIO DE JANEIRO.

Steamship Lassell, Coombes........parti 29 juin

HAMBOURG.

Steamship City, White..............parti 3 juil
Steamship Donau, Siegel............parti 15 juin

MAURITIUS.

Navire Indian Empire, Baillie.......parti 18 avril

BORDEAUX.

Steamship Marseille, Gandillon.....parti 26 juin

BARRY.

Steamship Donau, Siegel............parti 22 juin

SANTOS.

Barque Sarola, Trindade............parti 16 juin

FUNCHAL.

Steamship John Bright, ———........parti 6 juil

SHIELDS, ANG.

Steamship City, Whyte..............parti 7 juil

TAMPICO.

Steamship Professor, Baddie........parti 13 juil

TENERIFFE.

Steamship Wave, ———..............parti 13 juil

AVIS AUX CREANCIERS

Henry Germann vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 38,201—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Picton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier,
21 juil—21 25 30

John B. Cassanova vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,226—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Picton, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 juil—21 25 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 39,629, Division B.—John H. Frerichs vs. ses créanciers—Ordre—Que la cession des biens du pétitionnaire, John H. Frerichs, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Ardill, notaire, en son bureau, No 188 rue Commune, en cette ville, commençant samedi, 19 août 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur sa décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit John H. Frerichs soient suspendues
Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1893
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député-Greffier
20 juil—3 f au 19 août

Haynes & Rogers vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,908 — Division A.— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James T. Hayden, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 juil—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la pa oisse d'Orléans—No 35,419. — Maurice G. Hughes vs Myra C. Hughes, femme de James N. Murdock et als.—Attendu que Mme Anna Bond Ferguson, femme de Thomas Ferguson, un résident du comté de Harrison, Etat du Mississipi, la tutrice dûment nommée et qualifiée de ses enfants mineurs John Mark et Emeline Eunice Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Fluker Esq., de cette ville, son agent spécial reconnu, et avocat de facto, a demandé à cette Cour, l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, toute et toutes sommes d'argent ou autre propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ.
Député Greffier
Nouvelle Orléans, 12 juillet 1893.
14 juil—5 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,541—Division D—F. F. Matthews & Co. vs leurs créanciers—Ordre e Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de F.R. Matthews & Co, et F.R. Matthews et F. W. Matthews, les membres individuels de la dite raison commerciale, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. M. Gurley, Esq., notaire, en son bureau, No 7 rue du Camp en cette ville, le mardi, 8me jour d'août 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que W. C. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.
Nouvelle Orléans, 5 juillet 1893.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 juil—5f au 8 août

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,405—Division C—Samuel Meyers vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Samuel Meyers soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Wm Ardill, Esq., notaire public en cette ville, en son bureau, 188 rue de la Commune, commençant MARDI, 25 juillet, 1893, à 11 heures A. M.; dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur son application pour une décharge, et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre sa personne, ainsi que ses biens soient suspendues. et que F. N. Butler, Jr, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans la dite affaire.
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.
20 juin—3f au 25 juil

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

No 12,205.—John P. Ritchie vs Célestin J. Bernard et Francis X. Bernard.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, à la porte de la Cour Civile de District, dans et pour la Paroisse d'Orléans, le JEUDI, troisième jour d'août 1893, à midi, pour du comptant avec le bénéfice d'une estimation, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Deux certains lots de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, Lne., dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Aline et Delachaise, désignés par les numéros soixante et soixante-un, sur un plan fait par Edgar Pilié, architecte, le 19 avril 1890, annexé à un acte déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire, du 18 juin 1890, et mesurant, au pied américain, conformément au dit plan chacun trente-trois pieds cinq pouces et cinq lignes de façade à la rue Tchoupitoulas, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-cinq pieds.

2° Six certains lots de terre situés dans le même District, que la propriété ci-dessus décrite, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise, Annonciation et Aline, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6; les dits 6 lots mesurent conformément au dit plan annexé à un acte de vente de R. Pochelu à Jacob Zemmer, passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 6 novembre 1884, comme suit:

Le lot No 1 mesure 44 pieds 1 pouce et 7 lignes, sur une ligne parallèle s'étendant rue Tchoupitoulas, 21 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond, 155 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Delachaise, le divisant du lot No 61, et 143 pieds 9 pouces et 6 lignes sur le côté opposé le plus près de la rue Aline, qui le divise du lot No 2.

Le lot No 2 touche au lot No 1, et mesure 32 pieds 7 pouces sur une ligne s'étendant parallèle à la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 3 pouces de largeur dans le fond, 143 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dit lot No 1, et 136 pieds 8 pouces en profondeur sur la ligne qui le divise du lot adjacent. No 3; le lot No 6 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Aline, 31 pieds 4 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, par 156 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, et 153 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Annonciation, et est contigu aux dits terrains Nos 1 et 2, et les terrains adjacents 3, 4 et 5 à l'arrière.

Le terrain No 3 mesure 32 pieds, 1 pouce sur une ligne s'étendant parallèlement avec la rue Tchoupitoulas; 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière; 136 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du terrain adjacent. Le terrain No 2, mesure 129 pieds, 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 4. Le terrain No 4 mesure 32 pieds 1 pouce sur une ligne s'étendant parallèlement à la rue Tchoupitoulas; 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière; 129 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 3; 122 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 5; et le terrain No 5 forme le coin des rues Tchoupitoulas et Aline, et mesure 32 pieds 7 lignes sur une ligne s'étendant parallèlement à la rue Tchoupitoulas; 31 pieds 3 pouces de profondeur à l'arrière; 122 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du dit terrain No 4, et 115 pieds 3 pouces de profondeur et de façade rue Aline.

Les six terrains ci-dessus décrits furent acquis par lesdits C. J. et F. X. Bernard, comme suit:

Les terrains 1, 2 et 6, acquis de Raymond Pochelu le 31me jour du mois d'août 1885, par acte pardevant J. D. Taylor, notaire, enregistré au bureau des transferts, livre 121, folio 752. Les terrains 3, 4 et 5, acquis dudit Raymond Pochelu, le 20me jour d'octobre 1885, par acte passé pardevant ledit J. D. Taylor, notaire, enregistré au bureau des transferts, livre 123, folio 534.

Conditions—Comptant sur les lieux.
J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, le 1er juilliet 1893.
juil—2 9 16 23—3 août

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: La Lambour & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Home Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'Auguste Habernicht et Henry Bentz soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, élus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893; et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zengel, un notaire en cette ville, et que H. Meusonier et P. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et qu'après que les dits commissaires liquidateurs et receveurs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres comme tels leurs soient décernées.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A., maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize.
ONOFRÉ TRIAY,
Député Greffier.
9 juil—9 21—août 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Second District.

Mme Louisa M. Folger, Veuve de Jessie S. Flower, vs. Lionel Adams—No 38,626.

Charles M. Hero vs. Fabiola Collens et als—No 38,655.—Division A.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias dans la première affaire, et aussi en vertu d'un jugement rendu le 30 juin 1893, et signé le 3 juillet 1893, dans la seconde affaire ci dessus mentionnée; aussi en vertu d'un ordre en date du 10 juillet 1893, dans ladite seconde affaire, signé par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, actuellement en congé à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 16 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, ou en quelque sorte faisant partie, situé dans le second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Marais et Villeré, laquelle dite portion de terre comprend plusieur terrains Nos 4 et 5 sur un plan d'Arthur De Armas, voyer, en date du 16 décembre 1879, et annexé, pour que l'on s'y réfère, à un acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire en cette ville, le 17 janvier 1880; ladite portion de terre commence à une distance de soixante-seize pieds, huit pouces et six lignes un cinquième du coin des rues Villeré et Dumaine, et mesure cinquante-un pieds un et six et quatre cinquièmes de lignes de façade sur ladite rue Dumaine, la même largeur à l'arrière, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Villeré; et cent vingt-sept pieds un pouce et cinq lignes de profondeur du côté opposé; le tout conformément au dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus No 38 626.
Condition—Comptant sur les lieux
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—août 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Réservoirs en fer, Vats, Pompes, etc.

Samuel Brooks vs Armbruster Oil Refining Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,136.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 24 juillet 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local coin nord-ouest des rues Céleste et South Peters—

Un fort lot de réservoirs en fer de diverses grandeurs, vats en fer, pompes, drills, arbres de couche, poulies, hangings, appareil pour tuyaux, cans d'huile, etc., et 28 sacs powd r earth.

Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juil—12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de Propriétés de valeur dans les Deuxième et Premier Districts.

Portant les numéros municipaux 138, 140, 142, 144 et 146 rue St-Pierre,

Et

76, 78, 80 et 82 rue Dryades,

Ainsi que

230 rue Gravier.

Donnant de bons revenus.

Toutes faciles à louer en tout temps à de bons prix.

Dans l'affaire de

A. Rochereau vs la Succession de J. N. Lafargue.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 39 150.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 9 août 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Trois terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues S Pierre, Bourgogne, Toulouse et Remparts désignés par les lettres A, B et C sur un plan d'Edgard Pilié, voyer, en date du 16 décembre 1889, annexé à un inventaire, de la succession de Jacques N. Lafargue, fait par G. C. Préot, notaire, le 1er avril 1893. Ces terrains mesurent comme suit:

Terrain A, trente huit pieds 2 pouces et six lignes de façade rue St-Pierre, sur une même profondeur du côté de la rue des Remparts de quatre vingt quinze pieds, deux pouces et quatre lignes, de là il s'élargit de huit pouces et demi, et a une seconde profondeur de quatre vingt dix-neuf pieds six pouces et six lignes, de l'autre côté la plus proche de la rue Bourgogne, cent quatre vingt pieds.

Ledit terrain A est formé du terrain cinq figuré sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, du 20 octobre 1820, annexé à un acte de H. Lavergne, ancien notaire, en date du 16 octobre 1820; et d'une partie du terrain No 4 sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 13 octobre 1821, annexé à un acte de H. Lavergne, ancien notaire, en date du 24 octobre 1821.

Les améliorations sur ledit terrain A sont désignées par les numéros 144 et 146 rue St-Pierre.

Le terrain B mesure trente-deux pieds, sept pouces et sept lignes de façade rue St-Pierre, sur cent quatre vingt-quatorze pieds, neuf pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Ledit terrain B est formé du reste du terrain 4 dans le plan ci-dessus mentionné de Joseph Pilié, le 13 octobre 1821. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No 142 rue St-Pierre.

Le terrain C mesure trente-sept pieds quatre pouces et cinq lignes de façade rue St Pierre, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds six pouces et six lignes, et est formé du terrain No 3 entier sur le plan ci dessus mentionné de Joseph Pilié, le 13 octobre 1821. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les numéros 138 et 140 rue St-Pierre, dont les terrains 3, 4 et 5 furent acquis par J. N. Lafargue, par lui, d'une vente du shérif dans l'affaire J. N. Lafargue vs. E. D. Marmiche, No 2,054 de la Cour civile de District, paroisse d'Orléans, ainsi qu'il appert d'un acte du shérif, en date du 6 juillet 1881, enregistré au bureau du greffier des actes 2, folio 129, et enregistré au bureau des transferts, livre 114, folio 516.

2° Quatre terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Dryades, Perdido et Remparts, désignés par les lettres A, B, C et D, sur un plan d'Edgar Pilié, voyer, en date du 16 décembre 1889, annexé à un inventaire de la succession de J. N. Lafargue, fait par G. C. Préot, notaire, le 1er avril 1893, et mesurant comme suit:

Le terrain A forme le coin des rues Gravier et Dryades et mesure quarante sept pieds de face rue Gravier; trente-quatre pieds sept pouces et quatre lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur du côté de la rue Perdido de trente trois pieds trois pouces; de là les dits terrains s'élargissent de cinq pieds dix pouces sur la ligne s'étendant vers la rue Perdido, et de là une seconde profondeur de seize pieds deux pouces à l'arrière du l'autre côté vers la rue des Remparts sur laquelle le dit terrain mesure quarante-cinq pieds six pouces et deux lignes. Les améliorations sont désignées par le numéro 76 rue Dryades.

Le terrain B mesure vingt-et-un pieds quatre lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur du côté de la rue Gravier de trente trois pieds trois pouces; de là le terrain se rétrécit de cinq pieds dix pouces; et de là une seconde profondeur de seize pieds d'ux pouces, et de l'autre côté vers la rue Perdido, le long d'une allée commune, deux pieds cinq pouces de largeur à l'usage desdits terrains B et C. Ledit terrain a une profondeur de trente-trois pieds; de là il s'élargit de deux pieds cinq pouces et a une profondeur additionnelle de dix-huit pieds à l'arrière, où il mesure seize pieds onse pouces et quatre lignes. Les améliorations sur ledit terrain sont désignées par le No 78 rue Dryades.

Le terrain C mesure quarante-cinq pieds trois pouces et quatre lignes de façade rue Dryades; quarante quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de la geur à l'arrière, sur une profondeur de cinquante-quatre pieds deux pouces du côté de la rue Perdido; et cinquante-un pieds de l'autre côté. Les améliorations sur ce terrain sont désignées par les Nos 80 et 82 rue Dryades.

Le terrain D mesure vingt-trois pieds, 6 pouces de façade rue Gravier; vingt-sept pieds, un pouce de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent sept pieds, trois pouces et deux lignes, du côté de la rue Dryades; et cent huit pieds, onze pouces et six lignes de l'autre côté. Les améliorations sur ce terrain sont désignées par le numéro 230 rue Gravier.

Ledit terrain A est formé de la partie supérieure des terrains 8 et 9; le terrain B de la partie supérieure des terrains 8 et 9; le terrain C de la partie inférieure des terrains 8 et 9 et de la partie supérieure d'une allée commune de quatre pieds; et le terrain D du terrain 10 en ler et de la partie inférieure de ladite allée commune.

Lesquels dits terrains 8, 9 et 10 furent acquis par J. N. Lafargue à une vente du shérif dans l'affaire de J. N. Lafargue vs E. G. Marmiche, No 10,889 de l'ancienne Sixième Cour de District, ainsi qu'il appert du titre du shérif en date du 19 août 1880, enregistré dans le bureau du greffier de la Cour Civile de District, registre 1, folio 64, et enregistré dans le C. O. B. K. 112, folio 693.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 12 19 26—août 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Sixième District.

Formant l'encoignure des rues Constance et Général Taylor.

Dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Peniston et Magazine.

J. F. Mire vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,878.—En vertu d'un writ de fieri facias contre E. C. Kenny, syndic des créanciers de J. F. Mire, et les mineurs Jeanne Iola, Jérome Fernand, Ophélia Louisa et Marie Odile Mire, et en faveur du Mutual Building and Homestead Association, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI 26 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant en quelque manière que ce soit, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Général Taylor, Peniston et Magazine; lequel lot est désigné comme lot No onze de l'ilet No dix et mesure trente deux pieds dix pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent quinze pieds et face à la rue Général Taylor, formant l'encoignure des dites rues.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 juin—23 24 30 juil 6 13 20 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Quatrième district, formant l'encoignure des rues Camp et Septième.

Dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Huitième et Magazine.

H. Charles Fourton vs P. A. Schneider.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,470.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 16 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant en quoique ce soit, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 154, borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Magazine; les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22, sur un plan déposé au bureau de John F. Coffey, ex-notaire en cette ville, comme plan No 1 et mesure comme suit: le lot No 22 forme l'encoignure des rues Septième et Camp. Le lot No 21 mesure vingt-cinq pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent-neuf pieds neuf pouces entre lignes parallèles, et vingt-cinq pieds cinq pouces et une ligne de large dans le fond.

Le lot No 22 mesure vingt-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Septième de cent neuf pieds neuf pouces, la même profondeur sur la ligne de côté du lot 21 et vingt-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de large dans le fond, le tout s'accordant au dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Condition—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 juil—14 21 28—août 1 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur dans le Troisième District.

Veuve Penelope L. Stone vs Charles B. Slack.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,358—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 2 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, les voies, privilèges y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, Louisa, Piété et Chartres. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Peters et Louisa, et mesure quatre-vingt dix huit pieds et onze pouces, plus ou moins de face à la dite rue Peters, sur cent trente-six pieds et six pouces, plus ou moins, de profondeur, et face à la rue Louisa.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 juin—juillet 7 14 21 28—août 2.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de lots de terre de valeur dans le deuxième district.

Edmund J. Hart vs S. L. Langdon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,611—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 26 juillet 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Onze lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges, coutumes, voies, servitudes y appartenant, si tués dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, David et Solomon, et désignés par les numéros un, deux, trois, cinq, dix neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, d'après un plan annexé à un acte de vente de la dite propriété de Jacob Ott, passé pardevant E. Barnett, notaire, en cette ville, le 7 juin 1867. Les lots Nos un, deux et trois mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles. le lot No un formant l'encoignure des rues du Canal et David. le lot No cinq mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles; les lots Nos dix neuf et vingt mesurent chacun trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Douane, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, les lots Nos vingt et un et vingt deux mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles; les lots Nos vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six mesurent chacun trente-quatre pieds et deux lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et une ligne entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 juin—23 24 30—juillet 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Vente du shérif pour effectuer un partage.

John Maher vs. Mary Lloden, femme de Jacob Haag.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,854.—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 22 juin 1893 et signé le 28 juin 1893 et d'un ordre additionnel daté le 6 juillet 1893, les deux à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville le MERCREDI, 2 août 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Quatre lots de terre avec améliorations, etc. qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 152 borné par les rues Peniston, Jersey (ou Annonciation), Général Taylor et Laurel, désignés comme lots 14, 15, 16 et 17, sur un plan du Faubourg St Joseph, déposé dans les archives de feu James Graham, notaire public comme plan No 140. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent comme suit: Nos 14, 15 et 16 chacun vingt-neuf pieds cinq pouces de face à la rue Annonciation (ou Jersey) sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles; le lot No 17 forme l'encoignure des rues Annonciation (ou Jersey) et Peniston et mesure vingt neuf pieds quatre lignes de face à la rue Annonciation, sur une profondeur et une façade de cent dix pieds entre lignes parallèles à la rue Peniston.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lieu du vendeur sur la dite propriété et toutes les autres clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera la balance de son enchère les taxes de ville et d'état pour l'année 1893, et assurera la propriété achetée pour un montant égal à la portion de crédit du prix d'achat et transférera la police d'assurance au vendeur.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7juil—7 14 21 23—août 4 9

STATEMENT OF
THE MUTUAL LIFE INSURANCE
COMPANY OF NEW YORK
RICHARD A. McCURDY, PRESIDENT.
For the year ending December 31, 1892

Assets - $175,084,156 61

Reserve for Policies (American Table 4 Per Cent.)	$159,181,667 06
Miscellaneous Liabilities	734,855 67
Surplus	15,168,233 94

Income

Premiums	$32,047,765 34
Interest, Rents, &c.	8,191,099 90
	$40,238,865 24

Disbursements

To Policy-Holders	$19,386,532 46
For Expenses and Taxes	7,419,611 08
	$26,806,143 54

The Assets are Invested as follows:

United States Bonds and other Securities	$65,329,434 89
Loans on Bond and Mortgage, first lien	69,348,092 54
Loans on Stocks and Bonds	10,394,597 50
Real Estate	15,638,884 26
Cash in Banks and Trust Companies	7,806,672 55
Accrued Interest, Deferred Premiums, &c.	6,675,474 87
	$175,084,156 61

Insurance and Annuities

Insurance Assumed and Renewed	$654,909,566 00
Insurance in Force	745,780,083 00
Annuities in Force	352,036 01
Increase in Annuities	$82,732 98
Increase in Payments to Policy-Holders	630,820 60
Increase in Receipts	2,604,180 71
Increase in Surplus	3,137,266 78
Increase in Assets	15,577,017 92
Increase in Insurance Assumed and Renewed	47,737,765 00
Increase in Insurance In Force	50,295,925 00

NOTE—In accordance with the intention of the Management as announced in November, 1891, to limit the amount of new insurance actually issued and paid for in the accounts of the year 1892, to One Hundred Million Dollars, the amount of insurance in force as above stated includes the amount of such voluntary limit with but a slight increase unavoidable in closing the December accounts

I have carefully examined the foregoing Statement and find the same to be correct
A. N. WATERHOUSE, Auditor

From the Surplus a dividend will be apportioned as usual

THE NEW ORLEANS BEE
(*L'Abeille de la Nouvelle-Orléans*).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Belle Résidence en Bois, Nouvellement Bâtie, Recouverte en Ardoises,

No 102 rue Claiborne, entre les rues St-Louis et Toulouse.

Succession de Mary Wilhelmina Faehnle femme décédée de C. Clements.

No 39,131—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—Le MERCREDI, 2 août, 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 12 juin 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

La belle résidence en bois nouvellement bâtie et recouverte en ardoises, No 102 rue Claiborne, entre St-Louis et Toulouse, ayant 6 chambres, corridors avec escalier, hangar, citerne et cuir sur le côté, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, St-Louis et Toulouse, désigné par la lettre A. sur une esquisse dressée par L. H. Pilié, daté le 5 août 1884, mesurant 40 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne sur 51 pieds, 4 pouces, 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; la dite portion de terre est composée de deux lots de terre désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, le 15 février 1860, et déposé au bureau de E. A. Bienvenu, ex-notaire, comme plan No 48 et mesurant chacun 20 pieds 4 pouces de face à la rue Claiborne sur 51 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur. Beau à l'intérieur, bien bâti, et accessible au centre des affaires, des amusements, etc.

Conditions.—Comptant; et l'acquéreur assumera les taxes de 1893 et fera le dépôt usuel de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 juin—27 28—juil 5 12 19 26—août 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

La charmante résidence simple, en bois,

—ET—

Trois jolis Lots de Terre, coin des rues Laurel et Léontine.

Succession de Patrick Noonan.

No 39,267—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune — MERCREDI, 2 août 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 19 juin 1893, et rendu dans la succession ci dessus mentionnée—

Le cottage désirable simple en bois, à l'encoignure des rues Laurel et Léontine, ayant trois chambres, hangar, citerne, écurie, etc.

La propriété est décrite comme suit à savoir: Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Léontine, Constance et Valmont, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur une esquisse faite par L. H. Pilié, sous-voyer de la ville, le 24 décembre 1884 et annexée à un acte pardevant James Fahey, notaire public, passé le 15 avril 1885, d'après laquelle les dits lots mesurent comme suit à savoir:

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Laurel et Léontine et a 31 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de large dans le fond, sur 131 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur et face à la rue Léontine, et 124 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2. Le lot No 2 mesure 31 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de large dans le fond sur 124 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1, et 118 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3, et le lot No 3 a 31 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, 30 pieds 10 pouces 6 lignes de large dans le fond, sur 118 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2, et 111 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue Valmont.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant; la balance à 1 et 2 ans payable en un et de x ans avec 8 pour cent d'intérêt, et garantie par lien et privilège de vendeur et une hypothèque spéciale, et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant F. J. Aleix, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 juin—27 28—5 12 19 26 juil—2 août

PAR FOURTON & FISCHER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement d'argent avantageux.

Propriété de résidence de choix CHARMANTE LOCALITE.

L'élégante, confortable et massive maison de résidence double en bois, à deux étages, Nos 292 et 292 1|2 rue Ste-Marie, entre Colisée et Prytanée.

Succession de Mme Caroline Pratts, veuve de P. Del Nodal.

No 38,943—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR FOURTON & FISCHER—H. C. Fourton, encanteur—Bureau No 19 rue Carondelet—MERCREDI 23 août 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 23 juin 1893, pour le compte de la succession de Mme Caroline Pratts, veuve P. Del Nodal, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, etc., y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet No 205 borné par les rues Ste-Marie, St André, Prytanée et Colisée, désigné comme le terrain No 7 et mesurant 31 pieds 1 pouce et 5 lignes de façade rue Ste-Marie, sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 6 lignes de l'autre côté, celui le plus rapproché de la rue Colisée; et de 116 pieds 7 pouces et 3 lignes de l'autre côté, celui qui le sépare du terrain No 2. Les améliorations qui s'y trouvent portant les Nos 292 et 292 1|2 rue Ste-Marie, comprennent l'élégante et agréable maison de résidence double en bois, à deux étages, soigneusement bâtie, d'un séduisant extérieur, confortablement distribuée, ayant tous les agréments modernes, splendides salons, chambres à coucher vastes et bien aérées, belles salles à manger, chambres à domestiques, auvent à l'arrière, etc. situation exceptionnellement désirable, admirablement améliorée, convenable à tout rue couverte de gravier, quartier de choix, près des chemins de fer des rues Prytanée et St-Charles. Comme placement d'argent, cette propriété présente des avantages inusuels, dans un quartier comparativement nouveau; elle est invariablement louée et aux meilleurs locataires qui soient.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque du vendeur, lien sur la propriété vendue, portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à paiement final, ensemble avec l'assurance et les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1893 en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, par devant Charles T. Soniat, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication pour assurer la vente.
19 juillet—19 26—août 2 9 16 23

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE. — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon, 263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive:
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, ar plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornege Brothers & Co., à Braddock, Alleghany County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 39,466—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

L. J. Morel vs Ses Créanciers.

Beau stock de grocerie de famille, vins et liqueurs, cheval et wagon, comptoirs, étagères, balances, etc. Aussi le privilège du bail non expiré des lieux, du jour de la vente au 17 avril 1894, ou le droit d'occupation.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu MARDI, 25 juillet 1893, à 10 1|2 heures A. M., au magasin No 605 rue St Claude, coin de l'avenue Washington, anciennement Poète, en face du Marché Washington, Troisième District, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 6 juillet 1893, à moi adressé—

Tout le stock ci-dessus décrit, livré par l'insolvable ci-dessus à ses créanciers.

Conditions: Strictement comptant.
15 juil—15 19 23 25.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Droit, Titre et Intérêt à et dans les terrains rue Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville.

Comptes courants.

Aitkens Brothers vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans —No 38,857.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau: No 155 rue Commune, MERCREDI 9 août 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 juin 1893, dans la susdite affaire, savoir:

1° Divers comptes courants accusés sur un tableau que fourniront les encanteurs le jour de la vente.

2° Tous les droits, titres et intérêts de Chas. A. Aitkens et d'Adrian F. Aitkens, insolvables, dans l'affaire de la maison de Aitkens Bros. vs. leurs créanciers, étant un seizième indivis chacun, à et en la propriété ci-après décrite (la quelle propriété, néanmoins, est sujette à un usufruit à vie en faveur de M. Charles L. Aitkens); savoir:

Deux certains terrains avec les améliorations et tous les droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situés dans le Quatrième district de cette ville, carré d'ilet 87, borné par l'avenue Washington et les rues Quatrième, Laurel et Constance, désignés par les Nos 3 et 4 sur un croquis pris d'un plan de Pilié & Murray, voyers, en date du 7 mars 1868. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres, et mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Quatrième, sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles mesure américaine, et sont formés d'une partie des terrains désignés par les Nos 16 17, 18, 19 et 20 sur le premier plan du dit carré dressé par Louis H. Pilié, voyer, en date du 10 juillet 1860, et déposé en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire en cette ville, comme plan No 32.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. H. Wilson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 juil—9 12 19 26—août 2 9

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu de la Pharmacie établie au coin des rues Carondelet et Poydras.

Fontaine pour soda et tout ce qui y appartient. Vitrines Bail du local. Médicaments, médecines patentées. Boîte pour recevoir les prescriptions de médecins. Moteur électrique et éventail. Meubles d'maison, etc.

Succession de Godfrey Borrell

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 39 324.

PAR JNO H. O'CONNOR — Encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI 2 août 1893, à 11 heures A M, en vertu d'un ordre daté et signé dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 11 juillet 1893, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, actuellement absent en congé, il sera vendu à l'encan—

1° Un bail de Jno B. Schmitt & G. Borrell du local No 178 rue Poydras, coin de la rue Carondelet, du 1er octobre 1892 au 30 septembre 1894 à un loyer mensuel de $70.

2° Le contenu de la pharmacie, coin des rues Carondelet et Poydras, consistant en partie de médicaments, médecines patentées, parfumerie, fontaine pour soda et tout ce qui y appartient. Meubles de maison, etc., le tout d'après un inventaire enregistré à la Cour.

Conditions de la vente—Comptant avant l'livraison
15 juil—15 16 22 au 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maisons de Résidence avec Magasins à trois Etages dans Le Premier District, Nos 136 et 142 rue Tchoupitoulas, entre Notre-Dame et Julie.

No 61 rue Girod, entre Commerce et Tchoupitoulas.

Et No 25 Félicité Road, près Religieuse.

Succession de John Hennessey et épouse.

No 32,111—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

Vente en Partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 2 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un jugement de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans la susdite affaire le 15 juin 1893, et signé le 21 juin 1893 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre Dame, Julie et Commerce, désigné comme terrain No 2 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, en date du 20 janvier 1845. Ledit terrain mesure 16 pieds 2 pouces et 2 lignes de façade rue Tchoupitoulas, 16 pieds 2 pouces et 3 lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 1 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne latérale du côté de la rue Notre-Dame, et 69 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 3.

Les améliorations sur le dit terrain comprennent la bâtisse en briques à trois étages portant le No 136 rue Tchoupitoulas.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre-Dame, Julie et Commerce, désigné comme terrain No 5 sur le dit plan de W. T. Thompson, terrain mesurant, au pied américain, 16 pieds 2 pouces et 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 60 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 4, et 63 pieds 11 pouces de profondeur du côté opposé.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en une bâtisse en briques à trois étages, connue par le No 140 rue Tchoupitoulas.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Lafayette, Commerce et Tchoupitoulas mesurant 25 pieds de face plus ou moins à la rue Girod sur une profondeur de 85 pieds plus ou moins ayant une allée en commun pour l'usage avec les autres lots qui touchent au dit lot ouvrant sur la rue Girod.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en une bâtisse en briques à trois étages connue par le No 61 rue Girod.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par le Felicity Road, les rues Religieuse et Céleste désigné comme lot No 2 sur un plan dressé par A. de Armas; le dit lot mesure 36 pieds 7 pouces de face au Felicity Road, 31 pieds de face à la rue Céleste, sur une profondeur de 74 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1 et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 3.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en une bâtisse à deux étages connue par le No 25 du Felicity Road.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent par an, privilège et lien du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles de l'année 1893, en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 pour cent du prix de l'enchère, comptant, au moment de la vente.

Actes de ventes aux frais de l'acquéreur, pardevant James J. Woulfe notaire.
1er juil—1er 2 5 12 19 26—août 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District, Nos 460 et 460 1|2 rue St André, coin Bassin, donnant un bon loyer.

Kate Enckson vs Mme Elizabeth Maguire

No 38,507.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

Vente en partage.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur. Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI 2 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans la susdite affaire, le 11 juin 1893, et signé le 21 juin 1893, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Le cottage double No 460 et 460 1|2 rue St-André, coin Bassin, dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-André, Bassin, Joséphine et Laurent. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan annexé à un acte pardevant T Guyol, notaire le 15 novembre 1876, et mesure 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de façade rue St-André, sur 100 pieds de profondeur et de façade rue Bassin, le tout plus ou moins.

Le cottage est situé dans un quartier bien amélioré, à proximité de tous les agréments, accessible par plusieurs lignes de chemins de fer; il donne un splendide loyer.

Conditions de la Vente.

Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an, lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1893, en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt comptant de 10 pour cent du prix d'achat, au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire.
1er juil—1 2 5 19 26—août 2

Hôtel de l'Europe à Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert toute la saison.
28avril—3m

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Animaux, voitures, etc.

Thomas Maugan vs ses créanciers.

No 39,111—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—JEUDI, 27 juillet 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 10 juil et 1893, de l'Hon N. H. Rightor, juge de la cour ci-dessus, Division D, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, au local coin des rues Carondelet et Berlin—

Trois voitures, 1 wagonnette, 4 chevaux, 4 jeux de harnais, 1 wagon, meubles de maison, un lot de comptes ouverts, 261 actions du Mangan Manufacturing Co., etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.
14 juil—14 15 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique stock en gros de Liqueurs assorties.

Cigares, meubles de bureaux, chevaux, wagons et harnais.

Succession de Jacob Imhof.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 39,476.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet —MARDI, 25 juillet 1893, à 11 h A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 10 juillet 1893, de l'Honorable Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B. siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent sur un congé, au local

No 92 rue Tchoupitoulas, entre les rues Lafayette et Girod.

Brandy, Whiskey, Vins, Cordiaux, Vermouth, Rhum, Genièvre et Bitters en barils et en caisses; cigares, meubles de bureaux, deux chevaux, deux buggies, un wagon et harnais.

Pour être vendu en lots pour satisfaire la demande.

Conditions—Comptant sur les lieux.
12 juil—12 13 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DES—

Cottages doubles bien situés dans le Troisième District.

Succession de Eva Nuss, veuve en premières noces de Adam Lautenschlaeger, et épouse décédée de A. Delmare.

No 36,315 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet — MERCREDI, 9 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus Division D, rendu le 31 mai 1893 et signé le 7 juin 1893, et d'un ordre en date du 30 juin 1893, homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 19 juin 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Le joli cottage double Nos 88 et 90 rue St-Antoine, dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Antoine, Annette, Morales et Urquhart, ayant 3 chambres, cabinet et citerne, etc., de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan fait par P. J. Crocker, Jr., en date du 8 juin 1855, ledit terrain mesure, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue St Antoine, sur 85 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur; ledit terrain forme le coin des rues St Antoine et Urquart. Ledit terrain fait partie du terrain désigné par le No 362 sur un plan original du Faubourg Marigny.

2° Le joli cottage double en bois, nouvellement bâti Nos 84 et 86 rue St-Antoine, située dans le même district et carré et contigu à la propriété précédemment décrite, ayant 4 chambres, auvent, allée, citerne etc. de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 2 sur le susmentionné plan de Crocker, et mesure au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue St Antoine sur 85 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur. Le dit terrain fait partie du terrain désigné par le No 362 sur le plan primitif du dit faubourg.

Ces cottages sont situés dans un quartier populeux, sont recherchés par les locataires et constituent un placement d'argent productif.

3° Le cottage double en bois Nos 99 et 101 rue Congrès, dans le Troisième district de cette ville dans le carré borné par les rues Congrès, Independance, Remparts et Bourgogne, ayant 4 chambres, cabinets, galerie, auvent, citerne, etc. Le terrain est situé dans le susdit carré, désigné par le No 9, sur un plan de Jos Pilié en date du 31 mars 1885, et déposé en l'étude de F. de Armas, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain forme le coin des rues Congrès et Remparts et mesure, au pied américain, 45 pieds 8 pouces de façade rue Congrès, sur une profondeur et façade rue des Remparts de 28 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Sur le parcours d'un chemin de fer, à proximité d'églises, d'écoles et d'autres institutions qui rendent la maison désirable comme placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893, en sus du prix d'adjudication et un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. V. Guillotte, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 juillet—9 15 22 29—août 5 et 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le splendide îlet de terre élevée.

Un des plus grands en ville, Avenue Carrollton, les rues Salomon, Gasquet et Palmyra,

—PAVÉ DEVANT—

Le demi-îlet de terre qui continue à s'améliorer,

Rue de la Douane, entre David et l'avenue Carrollton.

—ET—

Deux morceaux de terre à la Grande Ile.

Succession de Mme Elizabeth A. Clinton.

No 38,376.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN W. A. KERNAGHAN encanteur bureau No 14 rue Carondelet — MERCREDI, 2 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E daté le 26 juin 1893, et d'un ordre supplémentaire, daté le 27 juin 1893, dans la succession mentionnée ci-dessus, les propriétés décrites ci-après à savoir:

1° Le Splendide Ilet de Terre Elevée, dans le Premier District de cette ville, subdivisé en quarante et un lots, borné par l'avenue Carrollton et les rues Salomon, Gasquet et Palmyra, mesurant 321 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à l'avenue Carrollton, 319 pieds 7 pouces et 6 lignes à la rue Salomon, 499 pieds 8 pouces à la rue Palmyra, et 528 pieds 1 pouce, 5 lignes à la rue Gasquet.

Cet îlet n'est qu'à un block de la rue du Canal, avec une rue pavée devant, et sera un placement profitable. Le terrain est élevé et n'a pas besoin d'être remblayé.

2° Le demi-îlet de terre qui augmente de valeur, dans le Deuxième District de cette ville, borné par l'avenue Carrollton et les rues David, Douane et Bienville, mesurant 236 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Douane, 134 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur et face à l'avenue Carrollton, 134 pieds de profondeur et face à la rue David, et 248 pieds 6 pouces 1 ligne sur la ligne du fond. Dans une section qui s'améliore, près des lignes de chars urbains et autres agréments.

3° Deux morceaux de terre désignés comme lots 40 et 41, à la Grande Ile, Barataria, contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun un arpent de face au Golfe du Mexique, et s'étendant dans le fond jusqu'à la Baie Caminada, un mille ou plus sur laquelle ils ont chacun un arpent de face. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La Grande Ile est citée comme ayant la meilleure plage pour les bains sur la côte du Golfe, et pour ses droits de pêche qui ne peuvent être surpassés. La propriété est près du Kranz Hotel et des résidences de MM. Herwig, Randolph et Kranz.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1893 au dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent du prix sera requis comme dépôt des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant A. Hero, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
1er juil—1 8 15 22 29—août 2

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cinq Cottages Résidences, Encoignure des rues Neuvième et Constance.

Pour être vendus en bloc.

Succession de John Schaefer, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—MERCREDI, 9 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 5 juillet 1893, Dossier No 38,877, pour le compte de la succession de John Schaefer, décédé, à l'enchère publique, il sera vendu:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 125, borné par les rues Huitième, Neuvième, Magazine et Constance, laquelle mesure 63 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade sur la rue Neuvième de 70 pieds, le tout plus ou moins mesure américaine, d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent—

Cinq cottages en bois, à double corps de logis, connus comme les Nos 579 et 583 rue Constance, et Nos 121, 123 et 125 rue Neuvième, ayant chacun plusieurs chambres et cuisines, citernes, hangars, etc., et rapportant ensemble quelques-uns $25 ou $30 par mois.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0|0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur assumera, en outre, les taxes pour l'année courante 1893 et fera un dépôt de 10 0|0 sur les lieux.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 juil—9 16 23 30—août 6 à date

L'Abeille de ...
Bureaux ...
NOUVE...
VENDREDI.

VA...
Mandeville, ...
LE STEAM...

Mandeville, L...
DIMANCHES ...

COMPAG...
Entre ...
LA TOURAINE ...
LA BRETAGNE ...
LA BOURGOGNE ...

CROMWELL ...
POUR NEW ...
NEW ORLEANS ...
LOUISIANA ...

L'A...
Nouve...
JOURNAL...
EDITION...
SAMI...
L'EDITION...
BUREAU...
No 73
FEU...
CEN...

—Elle était à Neuilly, dit —Chez les ...